

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction des affaires maritimes*

**Arrêté du 20 avril 2010 portant nomination des membres représentant les armateurs et les personnels navigants à la Commission nationale de négociation collective de la marine marchande (navigation de commerce et pêche maritime)**

NOR : DEVT1010104A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Article 1<sup>er</sup>

Par arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, sont nommées membres de la Commission nationale de négociation collective de la marine marchande (navigation de commerce et pêche maritime) les personnes suivantes :

**En ce qui concerne la navigation de commerce**

*a) Représentants des armateurs*

Membres titulaires :

Mme AVE (Anne-Sophie), Armateurs de France ;

M. LE GUILLARD (Alain), Armateurs de France ;

M. HUON (Patrick), Armateurs de France ;

Mme BELLORD (Cécile), Armateurs de France ;

M. VARIN (Olivier), Armateurs de France ;

M. CHAMBON (Bertil), Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA) ;

M. CHAMBON (Guy), APERMA ;

M. MONSERAND (Denis), APERMA ;

M. PRATESI (Marc), APERMA.

Membres suppléants :

M. BOURGAIN (Georges-Olivier), Armateurs de France ;

M. JAMET (Yann), Armateurs de France ;

M. MONCANY (Frédéric), Armateurs de France ;

M. ISOARD (Nicolas), Armateurs de France ;

M. BOUTRY (Charles), Armateurs de France ;

M. BOMMELAER (Christophe), Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA) ;

M. EYRAUD-JOLY (Paul), APERMA ;

M. LERAY (François), APERMA ;

M. HERRY (Jean-Christophe), APERMA ;

M. MARCHAND (Jean), APERMA ;

M. MALECOT (Franck), APERMA ;

M. DE RECY (Thomas), APERMA ;

M. BEVEN (Laurent), APERMA.

*b) Représentants des personnels navigants*

Membres titulaires :

M. LE CAVORZIN (Michel), Confédération générale du travail (CGT) ;

M. ALPOZZO (Frédéric), CGT ;

M. MONTLOUP (Rolf), Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens-Confédération générale du travail (UGICT-CGT) ;  
M. JOUAULT (Joël), Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;  
M. ABOMNES (Pierre-Yves), CFDT ;  
M. LAURENT (Jean-Pierre), Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;  
M. TORRES (Lilian), Fédération de l'équipement, des transports et des services Force ouvrière (FO) ;  
M. SICOT (Etienne), Confédération générale des cadres navigants (CGC).  
Membres suppléants :  
M. LAURANS (Patrick), Confédération générale du travail (CGT) ;  
M. CHARIER (Christophe), CGT ;  
M. COMMET (Jean-Pierre), CGT ;  
M. FATOU (Ludovic), CGT ;  
M. GUEDON (Joël), Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens-Confédération générale du travail (UGICT-CGT) ;  
M. LENAY (André), UGICT-CGT ;  
M. CAPPELLE (Didier), Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;  
M. PARISSEAU (Philippe), CFDT ;  
M. HUCHET (Claude), CFDT ;  
M. KLETKE (Philippe), CFDT ;  
M. CLAUDET (Eric), Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;  
M. MASSIMI (Patrick), CFTC ;  
MME BOISSONNADE (Sophie), Fédération de l'équipement, des transports et des services Force ouvrière (FO) ;  
M. VERRIEUX (Raymond), Confédération générale des cadres navigants (CGC) ;  
M. NETTERSHEIM (François-Xavier), CGC.

### En ce qui concerne la pêche maritime

#### a) Représentants des chefs d'entreprise embarqués et non embarqués

Membres titulaires :

Mme BODMER (Axelle), Union des armateurs à la pêche de France (UAPF) ;  
M. LABBE (Jean-Yves), UAPF ;  
M. LE GARREC (Jean-Marc), UAPF ;  
M. FRANCOISE (Paul), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM) ;  
M. CHARRIER (Frédéric), FFSPM ;  
M. LEPRETRE (Olivier), Syndicat national des artisans patrons pêcheurs CFTC ;  
M. GRONZIO (Henri), Syndicat national des marins-pêcheurs artisans CGT ;  
Mme ROUX (Sylvie), Syndicat maritime des pêcheurs artisans CFDT (SYMPA) ;  
Mme PRAT (Mélanie), Syndicat national des chefs d'entreprise à la pêche maritime (SNCEP) ;  
Membres suppléants :  
M. JEANTET (Hervé), Union des armateurs à la pêche de France (UAPF) ;  
M. PERIER (Dominique), UAPF ;  
M. LEDUC (Patrice), UAPF ;  
Mme PALMER-LE GALL (Soazig), UAPF ;  
M. GHIGLIA (Marc), UAPF ;  
M. DOUARD (Tristan), UAPF ;  
M. BLANC (Eric), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM) ;  
M. SCANNAPIECO (Raphaël), FFSPM ;  
M. SALOU (Joseph), FFSPM ;  
M. COUSIN (Réginald), Syndicat national des artisans patrons pêcheurs CFTC ;  
M. LEPRETRE (Thierry), Syndicat national des artisans patrons pêcheurs CFTC ;  
M. MAHAUT (Dominique), Syndicat national des marins-pêcheurs artisans CGT ;  
M. LE BERRE (André), Syndicat national des marins-pêcheurs artisans CGT ;  
M. KELBERINE Emmanuel, Syndicat maritime des pêcheurs artisans CFDT (SYMPA) ;  
M. LEFEVRE (Daniel), SYMPA ;  
M. ROUANEF (Michel), Syndicat national des chefs d'entreprise à la pêche maritime (SNCEP) ;  
M. LE FLOCH (Robert), SNCEP.

*b) Représentants des marins salariés*

Membres titulaires :

M. LARZABAL (Serge), Fédération nationale des syndicats maritimes des marins CGT ;  
M. LE MENACH (Adrien), CGT ;  
M. QUENTEL (Armand), Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;  
M. THIEBAULT (Jean), CFDT ;  
M. DACHICOURT (Bruno), Syndicat national des marins-pêcheurs CFTC ;  
M. MONCARNIE (Bernard), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM) ;  
M. BURGAUD (Jacques), FFSPM ;  
M. CHAUVET (Sébastien), FFSPM ;  
Mme BOISSONNADE (Sophie), Fédération de l'équipement, des transports et des services Force ouvrière (FO).

Membres suppléants :

M. LAVAGEN (Bernard), Fédération nationale des syndicats maritimes CGT ;  
M. L'HELGOUALC'H (Yves), CGT ;  
M. HAEZEBROUCK (André), CGT ;  
M. COUDRAY (Alain), Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;  
M. LE NEZET (Olivier), CFDT ;  
M. MAHEUT (Alexis), CFDT ;  
M. FRANCOIS (Patrick), Syndicat national des marins-pêcheurs (CFTC) ;  
M. DEVISMES (William), Syndicat national des marins pêcheurs (CFTC) ;  
M. MIRETE (Guy), Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM) ;  
M. TESSIER (Claude), FFSPM ;  
M. PHILIPPE (Firmin), FFSPM ;  
M. LEROUX (Ludovic), FFSPM ;  
M. BERBUDEAU (Jean-Marie), FFSPM ;  
M. TORRES (Lilian), Fédération de l'équipement, des transports et des services Force ouvrière (FO).

Article 2

L'arrêté du 28 janvier 2003 portant nomination à la Commission nationale de la négociation collective de la marine marchande (navigation de commerce et pêche maritime) est abrogé.

Article 3

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 20 avril 2010.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :  
*Le directeur adjoint des affaires maritimes,*  
J.-F. JOUFFRAY